

Vers un monopole de fait de l'expert-comptable à l'ère du digital.

Towards a de facto monopoly for the Chartered Accountant in the digital era.

Moulay Hachem FADILI

Enseignant chercheur-ENCG Agadir- Université Ibn Zohr-Maroc

Laboratoire de Recherche en Entrepreneuriat Finance et Audit

h.fadili@uiz.ac.ma

Abdellatif AZIKI

Professionnel en Audit et Contrôle de Gestion,

Professeur agrégatif en gestion.

Lauréat de l'ENCG D'Agadir

aziki.aimar@gmail.com

Date de soumission : 25/02/2019

Date d'acceptation : 31/03/2019

Pour citer cet article :

FADILI H. & AZIKI A. (2019) « Vers un monopole de fait de l'expert-comptable à l'ère du digital. », Revue du contrôle, de la comptabilité et de l'audit « Numéro 8 : Mars 2019 / Volume 3 : numéro 4 » p : 679- 710

Résumé.

La prévision de la disparition du monopole légal de l'expert-comptable est relative aux menaces de la transition collaborative et digitale de l'économie qui s'ajoutent au vent des revendications du courant libertarien. Notre problématique émergée dans ce sens concerne l'identification des déterminants de la substitution du monopole légal par un « *monopole de fait* » qui pourrait réaliser la survie du futur cabinet de l'expert-comptable stagiaire (ECS). Par une méthodologie quantitative, nous voulons tester les hypothèses relatives aux déterminants de ce monopole de fait. Notre échantillon se compose de 33 ECS, sélectionné à partir d'une population de 165 ECS. Les principaux résultats concernent deux déterminants, à savoir la tendance digitale et les pratiques digitales, qui prédisent, respectivement, fortement le monopole de fait, avec deux compétences nécessaires à la réussite de sa mise en œuvre, qui sont fortement corrélées avec leurs variables, il s'agit des potentialités digitales et les capacités digitales de l'ECS.

Mots clés : Expert-comptable stagiaire, monopole légal, monopole de fait, digital, économie collaborative

Abstract.

The disappearance prediction of the legal monopoly for the chartered accountant is related to the threats of the collaborative economy transition that are added to the airstream of the claims of the libertarian current. Our emerging issue in this regard concerns the identification of the determinants of the substitution of the legal monopoly by a "de facto monopoly" that could reach the continued existence of the future well-founded of the chartered accountant. Through a quantitative methodology, we want to test the hypotheses relating to the determinants of this de facto monopoly. Our sample contains of 33 Chartered accountants selected from a population of 165 CA. The main results concern two determinants, namely the digital trend and the digital practices, which predict, respectively, strongly the de facto monopoly, with two skills: the digital potential and the digital capabilities, which are strongly correlated with their variables.

Key words: Trainee accountant, legal monopoly, de facto monopoly, digital, collaborative economy

INTRODUCTION

L'expertise comptable (EC) est une profession libérale. L'histoire de sa naissance est contextuelle et relative à l'histoire de la comptabilité, à origine commercial, économique, social, industriel et financier. La comptabilité est ancienne par rapport à son exercice professionnel par l'expert-comptable. Les deux avaient répondu à la demande de leur environnement, en évolution perturbatrice des concepts, des normes et des pratiques comptables. Pratiques qui avaient été individuelles, socialisées, rationalisées, et enfin, financiarisées.

C'est-à-dire qu'à la fois la comptabilité et l'exercice du métier comptable ont évolués, dans une histoire récente, en fonction du contexte des trois révolutions industrielles, en forte relation avec la métamorphose du capitalisme. Le monopole capitaliste (des grandes entreprises des trois révolutions industrielles et de l'Etat réglementaire) a façonné le monopole légal de l'expert-comptable. Ce dernier s'inspire de la recherche de la protection de l'intérêt général, dont l'Etat est le garant, via un contrôle réglementaire et déontologique de l'expert-comptable.

La promesse de la protection de l'intérêt général, dans sa dimension environnementale et sociale, n'est pas respectée et constitue un dossier en instance (Fadili, 2017, pp.191-216). Cette dégradation socio-environnementale contribue à l'émergence d'un nouveau paradigme, dit « économie collaborative » où le « commun » l'emporte sur le privatif. Le concept de cette économie collaborative est encours d'industrialisation, avec un sens flou, mais la face la plus ou moins visible est celle de sa dimension digitale. Tendance qui rend, de plus en plus, les coûts tendent vers zéro (Rifkin, 2014), et séduisante des transactions économique-financières, sur des plateformes numériques, nouveau espace de cocréation de valeur, avec un écosystème où cette valeur est favorisée par un nouveau « Business Model ouvert » à base l'open innovation.

Innovation ouverte conséquence d'une « intelligence collective ». Intelligence qui nécessite des compétences du 21^{ème} siècle, qui facilitent la conscience digitale et collaborative. Conscience qui contribue à l'engagement des organisations dans la transition digitale. Transition qui ne marginalise pas le cabinet d'expertise comptable, avec ses menaces et ses opportunités, en plus de la demande de la libération de ce métier par le courant libertarien. Une tendance qui renforce la disparition de son monopole légal et la recherche de substitution de ce dernier par un nouveau monopole dit « monopole de fait ». Ce dernier serait

la situation future représentant la survie du cabinet de l'expert-comptable, essentiellement les experts comptables stagiaires.

L'expert-comptable se classe le 8^{ème} parmi les métiers menacés par la digitalisation et aura une chance de disparition de 97% (Fery et Osborne, in Okamba, 2018). La robotisation a détruit, entre 1990 et 2007, 5 à 6 emplois sur 1000 ouvriers aux Etats-Unis, mais l'intelligence artificielle¹ (IA) créerait 21 millions d'emploi d'ici 2030 (Acemoglu, Restrepo, 2017, in Okamba, idem).

Dans ce contexte on peut formuler notre problématique ainsi :

Si le métier d'expert-comptable (EC) n'est pas à l'abri du mouvement de la libéralisation et qu'il n'est pas marginalisé par la transition numérique, quels sont les impacts de ces deux tendances sur son monopole légal, et comment peut-on le substituer par un monopole de fait ?

La méthodologie adoptée est quantitative ; on a interrogé un échantillon de 33 experts comptables stagiaires en cours de formation, toute promotion confondue à l'exception des mémorialistes et des lauréats. La population est d'ordre de 165 experts comptables stagiaires.

Notre objectif est la validation d'un modèle du « monopole de fait » (ses déterminants et la mesure des compétences de la réussite de sa mise en œuvre), dans le futur du cabinet de l'expert-comptable stagiaire.

Le cadre conceptuel et la revue de littérature font l'objet d'une première partie. La deuxième partie aborde les hypothèses relatives à notre problématique et la justification de notre méthodologie. Et enfin, la présentation et la discussion des principaux résultats font l'objet de la troisième partie.

1-Le cadre conceptuel et la revue de la littérature.

Cette première partie traite le concept du « monopole de fait », déterminant de la survie du cabinet futur de l'expert-comptable stagiaire (2) ; et pour le faire, on commence par le comment de l'industrialisation du monopole légal (1).

¹ « Ensemble des théories et des techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence », Wikipédia, https://fr.wikipedia.org/wiki/Intelligence_artificielle, consulté le 05/03/2019.

1-1-Du monopole légale en cours de disparition...

Le processus d'industrialisation du monopole légal de l'expert-comptable est double, interne (1-2) et externe (1-1).

1-1-1-L'industrialisation externe du monopole légal.

La principale source de la légitimité du monopole d'exercice du métier de l'expertise comptable est l'Etat (réglementaire), qui a pu justifier doublement l'octroi de celle-ci : d'un côté, sur la base d'un diplôme certifiant la rigueur d'un contenu d'une formation spéciale et transversale, de l'autre côté, par le double contrôle de ces professionnels comptables, par les lois (diverses et relatives à l'exercice du métier) et par le contrôle interne exercé par l'Ordre des Experts Comptables (OEC) : code déontologique de la profession. Le diplôme d'expertise comptable qui a été créé pour ce sens, et protégé depuis les années 1945 (pour la France) et 1993 (pour le Maroc) jusqu'au début des années 2000, est largement soumis au vent défendant le modèle de la concurrence pure et parfaite (Dimiou, 2006) qui provoque la question des barrières à l'entrée à ce marché, barrières qui faussent la libre concurrence voulue en termes de trois D (*Déréglementation, Décloisonnement, et Désintermédiation*).

Mais les tenants de cette libéralisation de ce marché sont heurtés à *la forte asymétrie d'information* (Moysan-Louazel, 2011, pp-89-112). L'objectif est de soumettre, aussi, le processus de production de ce marché à un « *cadre théorique de l'économie de qualité* » (idem).

La notion de profession libérale n'a aucune place dans le droit musulman des affaires au Maroc (Azziman, 1980, p.83) ; celle-ci a été empruntée du droit français, dans l'objectif est de servir l'intérêt public français (Etat colonial et affaires installées sur le territoire du Maroc). Selon Longuenesse (2014), « *la profession reste française jusqu'aux années 1970 : les professionnels français ne seront remplacés que progressivement par les marocains, avec le départ à la retraite des anciens* ».

Le retard d'une telle libéralisation peut être justifié doublement, que ce soit au Maroc ou à l'échelle internationale, par : *premièrement*, l'expert-comptable est un enfant humilié et fort, techniquement, de l'Etat qui n'a pas pu le délaisser vu qu'il lui assure, en quelque sorte, une aide importante en termes de contrôle fiscale au moins à priori ; *deuxièmement*, la profession s'était puissante, depuis la création de son institution du droit privé l'(OEC) et surtout qu'au Maroc, ce métier est très jeune et qu'il reste nécessaire pour le soutien de l'économie du pays.

En plus d'une industrialisation par la main réglementaire (soutien de l'Etat), une industrialisation appropriée par l'OEC et ses membres a marqué ses empreintes (consolidation politique et technique).

1-1-2-L'industrialisation interne du monopole légal.

Selon Dimiou et Cairnes (2006, p.35, in Moysan-Louazel, 2011), la profession comptable s'est positionnée stratégiquement par la limitation « *d'accès à certaines activités* » par « *le conditionnement à un investissement éducatif coûteux ou à une appartenance sociale ou institutionnelle* ».

Au Maroc, l'industrialisation et la protection internes du métier ont été passées par deux périodes (EL Omari, 2005) : *la première, avant le protectorat* (dans cette période, l'intérêt public a été servi essentiellement par le « Adel » et le « Moufti », qui avaient joué le rôle des conseillers religieux et juridiques), *la deuxième*, commence dès 1956 et qui se décompose en trois phases : *phase de la marocanisation*, de 1956 à 1982 (deux types de conflits internes pour industrialiser et protéger l'exercice du métier d'expertise comptable : à la fois entre les nouveaux professionnels comptables marocains face à leur homologue résidents français et entre la Compagnie des Experts Comptables Marocains (CECM) et le ministère des finances de leur pays, compagnie qui avait resté inactive depuis sa création, ce qui avait poussé la création de l'Association Marocaine Des Experts Comptables (AMDEC) en 1982, qui acceptait les professionnels comptables non diplômés ; ces deux institutions avaient renforcé le monopole de la profession en tant que parties prenantes pour réformer le plan comptable marocain, surtout avec la création d'une troisième institution l'Association Marocaine des Experts comptables et Commissaires aux comptes (AMEC) en 1987) ; *phase de réformes structurelles*, de 1983 à 1993 (cette période est la phase d'urgence pour le décollage économique du pays ; décollage qui nécessite des réformes cohérentes et multiples au service de l'entreprise libérale et d'attractivité des IDE ; il s'agit de la réforme fiscale, IGR, IS, TVA, de droit des sociétés, du droit comptable, du droit de la concurrence, ...etc.) ; et *phase de conflits internes et externes*, de 1993 à nos jours (la profession est institutionnalisée par son OEC et son service est largement demandé par les clients privés, mais son jeune âge et l'incohérence des réglementations constituent le facteur d'affaiblissement de son monopole, qui s'ajoute aux conflits internes sans cesse jusqu'aujourd'hui ; l'incompatibilité du droit (être à la fois expert-comptable et commissaire aux comptes) s'ajoute aux tensions concurrentielles internes (conflits du partage des marchés

d'audit entre les experts comptables marocains) et externes (installation des Big 4 et les revendications des comptables agréés marocains).

Par la combinaison des pressions venues du courant libertarien et l'émergence de l'économie collaborative soutenue par les plateformes numériques de technologies nouvelles disruptives, le monopole d'expert-comptable devient et deviendrait de plus en plus dérangé et déstabilisé.

Y-a-t-il une autre façon permettant encore la survie de ce monopole, toute en se débarrassant de la main réglementaire et déjouant les menaces des nouvelles technologie (disruption uberisant le métier dans le futur) ?

1-2-...Au monopole de fait levier la survie du futur expert-comptable.

Les experts comptables stagiaires sont des futurs managers de leurs cabinets, qui vont gérer la complexité au sens de la transition sociétale (environnementale et sociale), collaborative de l'économie, et digitale, à la fois de leurs cabinets et de leurs clients. Notre recherche aborde la justification des concepts associés au concept monopole de fait dans la littérature scientifique. On commence par celle relative aux déterminants du monopole de fait (2-1) pour qu'on puisse traiter celle qui se rattache aux potentialités et à la capacité de la réussite de sa mise en œuvre (2-2).

1-2-1-Les déterminants du monopole de fait.

Un monopole de fait est une situation économique dans laquelle la concurrence n'existe pas en raison de l'extrême puissance d'une entreprise qui domine et dicte ses conditions au marché sur lequel elle exerce son activité². Pour Mantel. P (2018), ce monopole se base sur la dépendance technologique pour se substituer au monopole légal en situation de menace et de disparition dans le futur. C'est une nécessité, pour l'expert-comptable stagiaire, de se lancer sans attente (Saphores.J, 2014, in Mantel, idem).

En plus de la concurrence entre règles codifiées et normes sociales (*Emanent des hommes d'affaires et des comptables, qui « décident, selon des situations, la meilleure pratique à mettre en œuvre, et expérimentaient des modalités alternatives de reddition »*, Sunder. S. 2007) de la comptabilité financière (concurrence entre juste valeur et coût historique), il s'ajoute l'émergence d'une tentative sociale des « communs » pour

² <https://www.jobintree.com/dictionnaire/definition-monopole-1002.html> , consulté, le 1/03/2018.

l'émancipation du « *pouvoir du monopole réglementaire* » et du « *pouvoir des grandes entreprises de l'économie industrielle* ». Il s'agit de l'émergence « *d'un nouveau champ organisationnel* » (Carbone et Massé, 2016) avec un nouveau paradigme philosophique écologique, démographique et digital. Le courant anglo-saxon défendant la juste valeur est en faveur du monopole classique de l'expert-comptable, partie prenante ayant poids dans la normalisation sociale de la comptabilité. Mais le mouvement social collaboratif s'oriente vers la remise en cause de toute nature du monopole y compris celui de l'expert-comptable ; et que la menace la plus visible est l'automatisation de ce métier. Quels sont, donc, les déterminants du monopole de fait de l'expert-comptable stagiaire marocain ?

Les déterminants du monopole de fait peuvent être le jeune âge, la conscience de l'économie collaborative/numérique (ECN), la pensée critique, la pensée informatique, la pensée collaborative, la dématérialisation/intelligence artificielle, la cybersécurité, le conseil en management, la formation initiale et continue, la réorganisation du cabinet et l'inter professionnalisation.

Les experts comptables très jeunes d'âge s'engagent dans l'ECN plus et mieux que ceux qui sont très âgés. Cette implication concerne, essentiellement, deux générations « C » et « Z ». Attias-Donfut (1991) distingue trois critères de la génération, en fonction du cadre théorique, à savoir *le critère démographique* (population ayant vécu un même événement, essentiellement la naissance, mais aussi d'autres événements tels que l'obtention du diplôme, le mariage...etc.), le critère ethnologique et le critère sociologique (population ayant une histoire commune cause d'une vision commune du monde). La génération « C³ » est la population jeune ayant une date de naissance en 1995 et un comportement « Communication », « Collaboration » et « Création » en utilisant les NTIC. La génération « Z » est la population née après 1995 avec les NTIC, d'origine parent de la génération X (Gentina et Delecluse, 2018, p.2).

La conscience du paradigme de l'ECN dépend d'une facilité d'utilisation de ces NTIC au sens des *littératies* numériques (passage de l'alphabétisation numérique, Hohlfled et al, 2008, à une approche centrée sur les usages, les approches métacognitives, réflexives, sociales, Katz, 2013, et sur la pensée comportementale, Grover et Pea, 2013), l'une des compétences du 21^{ème} siècle (Alkali et Amichai-Humbourger, 2004, cité in Fadili, 2018). Mais l'EC s'appelle, aussi, économie du partage, de production collaborative, de consommation collaborative, d'éducation collaborative, et économie de peer-to-peer...etc. Il

³ https://fr.wikipedia.org/wiki/G%C3%A9n%C3%A9ration_C, consulté, le 4/2/2019.

n'existe pas une définition unique de celle-ci (Bostman, 2014). Alors, que pour Acquier, Carbone et Massé (2016), ce champ émergent engendre *quatre interprétations* et *quatre courant de pensée* EC. Le tableau suivant résume ces quatre courants et quatre interprétations, avec C (courant), EF (économie fonctionnelle), ED (économie du Don), EBC (économie du bien commun) et ECCL (économie de la contre-culture libertaire) :

Tableau n°1 : synthèse de la cartographie de la pensée « économie collaborative ».

		Son paradigme	Son interprétation	
C	EF	<ul style="list-style-type: none"> -L'usage l'emporte sur la propriété du bien (Dutertre, 2008 ; Lauriol, 2008). -La logique de la co-crédation de valeur. -Economie circulaire (effets minimums sur L'environnement, McDonough, 2009). -Business Model fondé sur la location et L'optimisation environnementale. -Stratégie d'obsolescence est moins utiles. 	Economie d'accès	<ul style="list-style-type: none"> -À base un nouveau « Business Model » fondé sur la co-crédation de valeur. -L'âge de l'accès (Rifkin, 2014)
	ED	<ul style="list-style-type: none"> -Aucune contrepartie n'est nécessaire (Athané, 2011). -Articulation avantages individuels et l'ouverture sur autrui (Bureau, 2014). -Liens sociaux forts par la circulation des Biens (Belk, 2010). 	La redéfinition de l'EC	Pour exclure Uber
	EBC	<ul style="list-style-type: none"> -Ostrom. E est le fondateur des « communs ». -Les formes de propriété et leur gestion ne reposent ni sur la régulation par l'Etat ni par la propriété privée. -Gouvernance collective ; -Mutualisation des ressources dans le cadre de l'économie peer-to-peer (Bauwens, 2005). -Gouvernance décentralisée par la Blockchain (Wrihth et DE Flippi, 2015). -Coût marginal zéro, conséquence d'une co-évolution du système d'information et de l'internet de objets (Rifkin, 2014). 	Potentiel environnemental	L'environnement écologique est un bien commun
	ECCL	Idéologie d'émancipation des formes de régulation et des rentes, défendant les nouvelles d'organisations collaboratives et participative, et favorisant l'émergence d'entrepreneur idéologique et disruptif en cassant les monopoles historiques.	Mouvement réformiste	Emancipation des monopoles historiques

Source : élaboré par nos soins, en référence travaux d'Acquier, Carbone et Massé (2016).

L'expert-comptable stagiaire est invité à saisir ces tendances de ces nouveaux paradigmes en faveur de son repositionnement stratégique, à base *le conseil élargi* aux clients, et non pas se limiter à la production comptable et aux travaux d'audit, plus coûteux en coût de revient de ces missions et moins générateurs de valeur, contrairement à ce que pourra apporter le nouveau paradigme du nouveau « Business Model » avec *une nouvelle architecture de la valeur*. Architecture qui se refonde à la fois et au même temps à l'interne et à l'externe.

À l'interne, l'expert-comptable stagiaire (ECS) doit, nécessairement, **réorganiser son cabinet** dans ce sens, en s'engageant (dans cette nouvelle ECN) par une nouvelle stratégie intentionnelle de rupture qui attache ce professionnel à un mouvement stratégique (mutualisation des ressources, apprentissage continu et transformation permanente, mais aussi désapprentissage des habitudes traditionnelles, Hamel. G et Prahlad.C.K, 1995) et non pas au positionnement stratégique (SWOT et avantages concurrentiels, SaisAs. M et Métais. E, 2001, pp.183-213). Cette réorganisation aurait une chance d'être réalisée si l'ECS dispose quatre pensées cohérentes, compétences du 21^{ème} siècle (Fadili, 2018), à savoir **la pensée critique** (l'ECS doit travailler avec les Big Data, mais doit avoir un esprit critique de la masse des information collectées à l'ère de cette économie de l'information en relation avec le processus horizontal de création de valeur, à la fois et au même temps pour son cabinet et pour ses clients dans son écosystème de valeur), **la pensée collaborative** (se préparer à la lutte idéologique contre son monopole légal, en se collaborant avec son écosystème dans un sens de se débarrasser de son tuteur Etat et d'intégrer positivement ce mouvement idéologique pour que son nouveau pouvoir dans cette économie soit légitime aux yeux de ses parties prenantes), **la pensée informatique** (en plus des littératies nécessaires pour fonctionner son cabinet, l'ECS doit développer au cours de sa **formation initiale et continue** des connaissances algorithmiques et les compléter par le recrutement des collaborateurs spécialisés en la matière) et **la pensée créative** (les trois pensées citées ci-dessus sont toutes en faveur de la créativité ; c'est le fait d'apporter des solutions nouvelles à la fois au cabinet et aux clients).

À l'externe, le cabinet est largement intégré dans une chaîne de valeur de production partagée avec ses collaborateurs internes (dans le cabinet : espace physique et virtuel) et externes (acteurs de son écosystème), vu que **la dématérialisation** commence à bouleverser tous processus de production et de révision comptable. Mais **l'intelligence artificielle** (IA) aura une chance très forte de remplacer l'ECS en matière d'organisation, de production et de révision comptable, à l'interne et à l'externe de son cabinet futur.

L'IA fonctionne en base et en parallèle avec les Big Data et le cloud. De cette nouvelle réalité informationnelle et managériale émerge un besoin très urgent en termes de sécurisation de l'information clients. C'est un nouveau souci pour l'ECS, même que certains experts comptables peuvent l'externaliser aux clients (c'est leur responsabilité d'assurer leur **cybersécurité**, selon le Cabinet Sage, 2017). Si l'ECS se trouve menacer à la fois du mouvement de libéralisation et des NTIC, il pourra penser à une nouvelle forme

d'organisation du travail, par la demande d'amendement de la loi afin de pouvoir créer une Société Professionnelle d'Exercice (SPE) qui se composera de celui-ci, de l'avocat, et du notaire (*interprofessionnalisation*). Puisque les missions de ces trois professionnels sont proches et complémentaires. C'est le fait d'emprunter et de bénéficier de l'expérience française, qui date très récemment. Ce guichet unique pourra se spécialiser et/ou se généraliser quant aux missions à vendre aux clients.

La réussite d'un tel monopole de fait nécessite de la part de l'ECS l'engagement stratégique dans et avec un *écosystème co-créateur de valeur*, en demandant *amendement de la loi pour créer la SPE* et en *gérant horizontalement* son cabinet, *management de sens* (exigé par l'ECN), attractif des *talents* ayant un *niveau* supérieur de *négociation* permettant de *déjouer les pouvoirs*.

1-2-2-Vers une future action monopolistique de fait.

Canton.J (2015) a étudié le futur accéléré des CPA⁴ canadiens à l'horizon temporel de l'année 2025, en dégagant quatre résultats majeurs, pour quatre domaines étudiés : *premier résultat*, concerne l'intention des CPA quant à la technologie révolutionnaire (90% des réponses conviennent que l'avenir numérique se rapproche rapidement, 20% pensent que les innovations auront une influence majeure en 2025, 8% se considèrent comme innovants et 82% ont besoin de mieux comprendre l'innovation), *le deuxième*, conclu sur les talents et l'évolution de la main d'œuvre (80% ont des préoccupations au sujet des talents pour répondre aux besoins futurs, 51% pensent qu'il est très important de comprendre l'évolution de la main d'œuvre), *le troisième*, se focalise sur la mondialisation et les marchés (45% reconnaissent la nécessité de préparer leurs clients aux marchés mondiaux, 78% pensent qu'ils doivent préparer leurs clients à relever les défis complexes du marché futur, et 70% pensent que la réglementation gouvernementale freine la productivité et la croissance des entreprises/marchés), *le quatrième*, touche le rôle des CPA (58% pensent que la compréhension des innovations, la main d'œuvre, et la gestion du changement sont les principales tendances qui affecteront de manière significative le rôle futur du CPA, 80% pensent que le futur changera considérablement d'ici 2025 et que le futur CPA serait soumis à un développement plus consultatif de l'entreprise, de la gestion des risques et des services de conseil).

⁴ CPA : Ordre des Comptables Professionnels Agréés du Canada.

Dans cette tendance, on peut dire qu'il est urgent pour l'ECS marocain de s'engager dans un *écosystème* avec un « Business Model » ouvert (qui alimente le mouvement de l'EC, selon Claire Reillier.L et Reillier.B, 2018, p.45) et une stratégie de leadership (Attour Amel, 2012), pour être un leadership dans de plateformes externes à cet écosystème et de sa *plateforme numérique* propre, à créer, normalement, par l'OEC marocain avec ses membres. L'OEC est censé d' enrôler ses membres pour une mutualisation de leurs ressources immatérielles, matérielles, financières...etc. pour encourager des actions en faveur de toute la profession (Arrou, 2016, in Mantel). Mutualisation qui assurera l'indépendance de ces professionnels de la régulation Etatique, renforcera leur puissance dans les plateformes numériques et leur pouvoir de négociation avec les autorités publiques, puisque la majorité de l'information comptable transitera par sa plateforme, comme le cas de l'OEC Français qui a créé récemment sa plateforme « *Jedecclare.com* » (Arrou, 2016, p.176). L'ECS pourra agir, par le biais de cette plateforme, à la fois comme *facilitateur* (Schmitt et Husson, 2014 ; Fadili, 2018, op.cit) de changement collaboratif et digital (changement épistémique) et ensuite comme *relieur* des PME/TPE avec leurs autres parties prenantes dans leur écosystème entrepreneurial (Fadili, 2018, idem) et comme *accompagnateur développeur* de leur changement continu. Changement qui émane du processus d'*open innovation*, lui aussi conséquence d'une créativité collective (ou *intelligence collective*) avec des littératies (juridiques, économiques et sociales) qui facilitent la compréhension de la tendance des cultures, des réglementations, de l'environnement national et international des affaires. L'ECS trouvera une opportunité à la fois en tant qu'« *objet de formation* » initiale/continue (direction de l'OEC vers la conception des formations pour la maîtrise et l'appropriation des *Big Data* et du *Cloud*) et en tant que « *sujet formateur* » vu qu'il aura du temps en plus, dégagé suite à l'intégration de l'automatisation dans son processus de production comptable. Cette automatisation aura un impact sur sa *chaîne de valeur, à reconceptualiser*. Reconceptualisation en fonction du paradigme de la co-créatin de valeur et au service du développement durable (réduction des effets externes négatifs), et de la *réduction des coûts de production* de l'information comptable et de sa révision ainsi que de *l'amélioration du chiffre d'affaire* du cabinet et de la maîtrise de la gestion des risques et de la relation client (Haloui et al, 2018, pp.75-97), en s'occupant de plus en plus du conseil et de moins en moins de la comptabilité et de l'audit (Arrou, 2016,). Un tel objectif ne serait réalisé que si l'ECS ou ses collaborateurs internes ou externes dans la SPE puissent développer des solutions innovantes aux clients, qui demanderaient peut-être un *guichet unique* opérationnel demain

après promulgation de la loi (*spécialisation métier, spécialisation secteur* ou *mission générale*) au service de leurs affaires. L'interprofessionnalisation comme « *guichet unique* » n'a pas vu le jour au Maroc, comme ce qu'il été fait en France. C'est une institution effective, actuellement, dans ce pays, avec le dernier décret du 5 mai 2017. Décret qui institué « *la Société Professionnelle d'Exercice* » (SPE) permettant l'exercice par deux ou plusieurs professions (expert-comptable à l'exception du commissaire aux comptes, avocat, notaire, avocat au conseil de l'Etat et à la cour de cassation, huissier de justice... etc.). Pour Bricard.A (2017, pp.9-10), « *les professionnels du chiffre et du droit ne manque pas d'occasions de travailler ensemble sur de nombreux dossiers, ils vont désormais pouvoir entrer dans une nouvelle ère pour développer des structures offrant des services globaux, dotées de moyens propres pour rivaliser avec les grands cabinets internationaux* ».

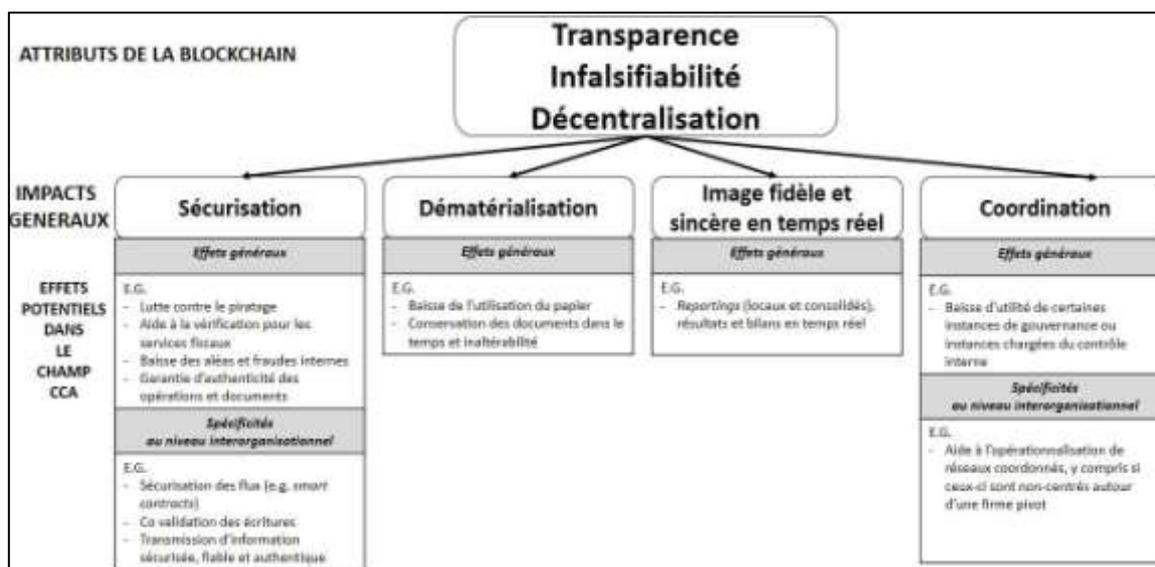
L'action stratégique et opérationnelle future de l'ECS dépendrait largement de l'impact de l'IA, des Big Data et du Cloud sur son métier (Comptabilité, Contrôle et Audit). L'internet est en forte révolution avec un potentiel disruptif remarquable. C'est un espace numérique, pluraliste, décentralisé et démocratique, et qui se compose de trois systèmes interconnectés : le cloud, l'obtention et l'analyse des Big Data et l'internet des objets (Mosco. V, 2016). Alexandre.L (2017, pp.22-25) questionne cet impact en disant : « *on sait désormais faire rouler des voitures sans conducteur ! Il en est de même pour certaines opérations chirurgicales, ou bien encore juridiques...Alors pourquoi pas comptables ? ...la technologie est évidemment capable de se saisir d'une facture et d'en identifier les produits et les charges* ».

Les résultats d'une étude menée par le cabinet Sage (2017)⁵ (auprès de 700 experts comptables issus de sept régions, notamment le **Royaume-Uni**, les **États-Unis**, l'**Australie**, le **Canada**, la **France**, l'**Espagne** et l'**Irlande**) montrent que 96% des experts comptables confirment une confiance quant à leur profession, et que 86% d'entre eux perçoivent que l'IA sera en leur faveur (allègement de leurs tâches administratives) contrairement à 38% qui pensent qu'ils sont en dangers de cette transition digitale, mais ceux qui sont engagés dans ce processus de leurs pratiques ne représentent que 68%. L'utilisation des technologies cloud, pour les aider à offrir des services optimaux à leurs clients, représente 57% des réponses, et 67 % ont adopté une solution cloud dédiée à la gestion de leurs pratiques, avec des problèmes de sécurité comme freins à son utilisation (soit 37% des réponses), sachant que certains

⁵ <https://www.sage.com/fr-fr/actualites/communiqués-presse/2017/05/experts-comptables-et-numerique-vers-nouvelles-pratiques-profession/>, consulté, le 10/03/2019.

d'entre ces experts comptables interrogés confirment que la sécurité cloud relève de la responsabilité de leurs clients (soit 14%). Une réflexion de Desplebin.O et al (2018) a présenté les différents impacts et les perspectives de la Blockchain sur la Comptabilité Contrôle et Audit (CCA). La figure ci-dessous synthétise ces impacts et ces perspectives.

Figure n°1 : Attributs, impacts de la Blockchain, et effets potentiels de la technologie dans le champ CCA.



Source : Desplebin.O et al (2018, pp.137-157)

D'après l'ordre des CPA canadiens (2017), même si la Blockchain présente quelques menaces (disparition, jugement externe à la profession) pour les experts comptables auditeurs et commissaires aux comptes, elle leur apporte plus d'opportunités.

En ce sens, cette technologie va évoluer la profession comptable et la séduise à jouer de nouveaux rôles dans le futur. Parmi ces opportunités l'expert-comptable pourra :

- Accéder aux données enregistrées dans la blockchain (comme un grand livre comptable) en temps quasi réel, donc, un gain du temps pour la préparation des travaux d'audit, ce qui engendre un gain en efficience et en efficacité ; mais, il lui faut de développer des logiciels qui contrôlent les blockchains menant des processus d'audit de routine en temps réel ;
- communication rapide de l'information financière et d'audit ;
- procéder l'audit des contrats intelligents (dans une blockchain automatisant les processus d'affaires) en vérifiant l'interface entre ces contrats et les sources de données externes qui déclenchent les événements à enregistrer, par ce que les blockchains sont exposées aux risques différents (erreurs, fraudes...etc.). En effet, le

cloud, les Big Data, l'IA et la Blockchain orientent les cabinets d'expertise comptable vers une reconceptualisation de leur chaîne de valeur.

Auparavant, les cabinets sont gérés avec une logique de coût, qui ne peut pas être véritable outil de gestion puisqu'il s'agit d'utilisation des indicateurs qui se basent sur les faits passés et non plus prospectifs et puisque les erreurs du passé ne seront pas les mêmes du futur surtout dans un environnement concurrentiel et changeant.

De ce fait, il est important de faire substituer la méthode basée sur les coûts par une méthode basée sur la logique de création de valeur (Pendaries.M et Pendaries.S, 2012).

La co-crédation de valeur est le concept fondamental sur lequel doit être reconceptualisée cette nouvelle chaîne de valeur. Tout d'abord, la production de l'information comptable sera certainement automatisée (dématrialisée) en impliquant les clients (dirigeants PME/TPE) dans un tel processus qui tient compte à la fois des opportunités des NTIC, de la reconnaissance de ces dirigeants et de l'expérience de ces clients. Pour ces derniers, ce qui est important ça sera la proposition de la valeur (valeur d'usage/d'estime) et non la valeur d'échange (prix de revient).

Le processus de co-crédation de valeur sera de plus en plus attractif, de moins en moins coûteux avec tendance vers zéro et de plus en plus offrant des services de conseil apportant solution aux problèmes (présent) de ces clients et permettant un apprentissage avec ceux-ci en matière de prospection vers l'excellence environnementale, sociale, digitale et économique. Dans cette relation de co-crédation de valeur, le cabinet d'expertise comptable pourra satisfaire le client volatil qui dans la plupart du temps ignore d'exprimer ses besoins.

Ce processus externe de co-crédation de valeur doit être en cohérence avec le processus interne impliquant horizontalement les collaborateurs du cabinet. C'est le fait de mettre en place d'un management de sens (horizontal et humaniste) en dépassant la logique verticale d'organisation du cabinet (très lente). Ce dernier aurait besoin des collaborateurs talentueux. Le tableau ci-dessous synthétise la justification théorique des variables choisies du modèle :

Tableau n°2 : les items des variables du modèle et la littérature y correspondante.

Variables	items	Littérature
L'âge	De 21 à 30 et plus	-Attis-Donfut (1991), Gentina et Delecluse(2018) Vegas (2018)
Esprit « Digital »	Economie collaborative numérique	Rifkin (2014) ; Dutertre (2008) ; Lauriol (2008) ; Athané (2011) ; Bureau (2014) ; Belk (2010) ; Bauwens (2005) ; Wrihth et DE Flippi (2015) ; - Rifkin, 2014) ;
	Pensée critique	Romero, et al (2017), Fulla (2013), Fullan et Langworthy 2014).
	Pensée informatique	Romero (2017)
	Pensée collaborative	Romero (2017)
Tendance	Dématrialisation comptable	Wagepoint (2015) ; OCDE (2016) ; Fery et Osborne et le

« Digital »	et Intelligence artificielle	cabinet Deloitte, citée par Okamba (2018) ; Alexander2(017), cabinet Sage (2017)
	Cybersécurité	Définition ⁶ .
Pratiques « Digital »	Conseil	(Arrou, 2016)
	Inter-professionnalisation	Bricard (2017).
	Réorganisation Horizontale du cabinet	Halevy Marc (2012)
	Formation initiale et contenue	Fadili (2018)
Potentialités	Ecosystème entrepreneurial	Attour (2012) ; Claire Reillier.L et Reillier B (2018) ; Hamel et Prahalad, 1995).
	Plateformes numériques	Mantel (2018), Arrou (2016) ; Schmitt et Husson (2014) ; Fadili, 2018)
	Open innovation	Rebetez, (2018).
	Littératies juridiques, économiques, sociales et digitales	Wikipédia
	Reconception de la chaîne de valeur	Comptalia.tv ; OEC Français (2018)
	Big Data	Un levier de l'internet, de l'IA la décisions
	Cloud	Mosco, 2016).
	Amélioration du chiffre d'affaire	Pendaries.M et Pendaries.S (2012)
	Développement des solutions informatiques	Jeannette Wing (2008)
	Réduction des coûts	Rifkin (2014)
Points d'appuis	Amendement de la loi 15-89	Loi 15-89
	Guichet unique	Muti-vision et satisfaction des clients
	Spécialisation	OEC (2012)
Capabilités	Talents	Vegas (2018)
	Exigence de l'ECN	Rifkin (2014) ; Alexandre (2017) ; Romero, et al (2017) ; Fadili (2018).
	Négociation collaborateurs	Renforcer le pouvoir de négociation des collaborateurs avec les parties prenantes du cabinet.
	Déjouer les pouvoirs	Ce pouvoir de négociation élevé contribuera à déjouer les différents pouvoirs que pourra subir le cabinet.
	Management horizontal et de sens	Halevy Marc (congrès de l'OEC Français 2012)
	Sujet-formateur	Ubériser la formation initiale et continue

Source : élaboré par nos soins.

2-Méthodologie de recherche.

Cette deuxième partie traite les hypothèses de la problématique (2-1) et présente le modèle de recherche et de son opérationnalisation (2-2).

2-1-La problématique et ses hypothèses.

Notre problématique (2-1-1) est formulée à partir de la revue de littérature, suite à un manque de modélisation du monopole de fait de l'expert-comptable. On construit un modèle de base (2-1-2) objet de validation, par le test des hypothèses de notre problématique.

⁶ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Cybers%C3%A9curit%C3%A9>, consulté, le 10/3/2019.

2-1-1-La problématique.

Vu que la littérature lui manque d'une modélisation du concept « monopole de fait », par la raison que ce secteur a été, dans son histoire, hors défaillances si on le compare aux autres domaines d'activités à forte intensité concurrentielle, il est opportun de mener cette piste de recherche, pour enrichir la connaissance académique et la pratique managériale de la profession comptable, en formulant notre problématique suivante :

Si le métier de l'expert-comptable n'est pas à l'abri du mouvement libertarien et qu'il n'est pas marginalisé par la transition économique-numérique, quels sont les impacts de ces deux tendances sur son monopole légal, et comment peut-on le substituer par un monopole de fait ?

On peut postuler cinq hypothèses pour répondre à cette problématique.

2-1-2-Les hypothèses.

Les déterminants du monopole de fait de l'ECS peuvent être :

- H1** : son jeune âge, critère important de la génération « C » et « Z » (née en 1995 et après);
- H2** : sa conscience de l'économie collaborative numérique, sa pensée critique, sa pensée informatique et sa pensée collaborative ;
- H3** : la dématérialisation comptable, l'intelligence artificielle (IA) et la cybersécurité ;
- H4** : le conseil élargi exercé individuellement ou dans le cadre de l'interprofessionnalisation.
- H5** : la réorganisation horizontale du cabinet et la formation initiale et continue au sens exigé par l'ECN.

2-2-Le modèle et son opérationnalisation.

On commence par l'architecture du modèle de base et l'opérationnalisation de ses variables (2-2-1), pour qu'on puisse présenter la méthode de collecte et de traitement des données

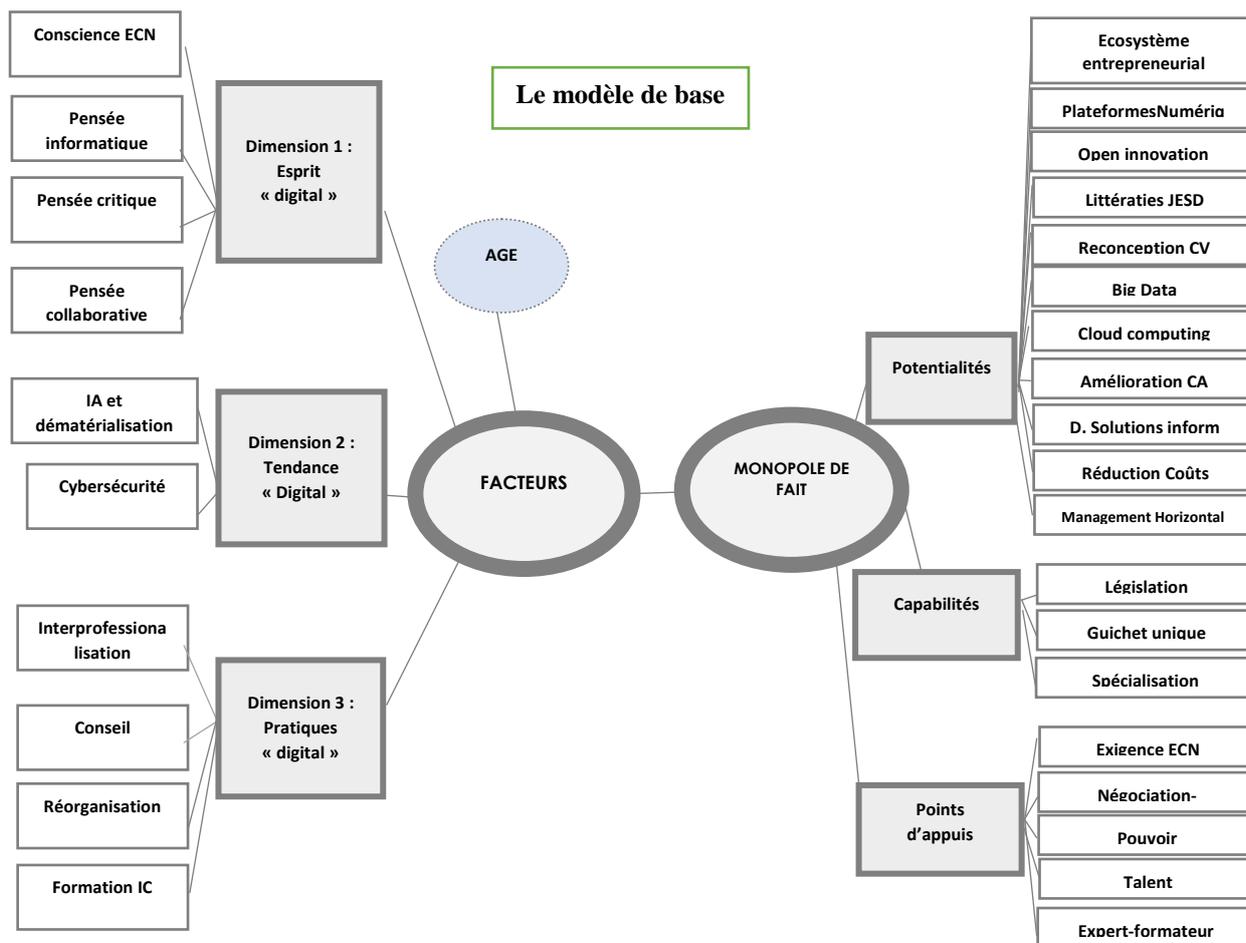
2-2-1-Opérationnalisation des variables du modèle.

Les variables du modèle de recherche, présenté ci-dessous, sont opérationnalisées ainsi :

Pour les variables explicatives, la première correspond au jeune **âge**, essentiellement entre 21 et 30 ans qui représente l'âge des deux générations « C » et « Z », *la deuxième* c'est la conscience de l'ECN facilitée par la pensée critique, la pensée informatique et la pensée collaborative (**esprit digital**), *la troisième* c'est « **la tendance digitale** » (intelligence

artificielle couplée de la dématérialisation comptable), *la quatrième* ce sont « **les pratiques digitales** » avec le conseil qui pourra être donné aux clients, soit individuellement par le cabinet, soit dans le cadre d'une Société Professionnelle d'Exercice (interprofessionnalisation), et la réorganisation du cabinet dans le sens du management horizontal, contenu qui s'impose par l'ECN et au niveau de la formation initiale et continue.

Pour les variables de mesure du monopole de fait, il s'agit de trois indicateurs de mesure de la mise en œuvre du monopole de fait de l'ECS. Le *premier construit* est celui des « **potentialités** », qui se compose de : d'un écosystème entrepreneurial de plateformes digitales dont ses acteurs se collaborent dans le cadre de l'open innovation, en exploitant leurs connaissances en littératies juridiques, économiques, sociales et digitales, écosystème qui maîtrise l'IA au service de la reconception opérationnelle de la chaîne de valeur interne et externe du cabinet au sens de la réduction des coûts et en conséquence d'un gain du temps à exploiter dans le conseil élargi (toutes les dimensions du management) pour améliorer son chiffre d'affaires; ensuite, le *deuxième construit* est celui des « **capabilités** », qui contient les variables : guichet unique, spécialisation par métier, spécialisation par secteur et spécialisation mixte, en ajoutant l'impact de l'amendement de la loi n°15-89. Le *dernier construit* « **points d'appuis** », est représenté par les variables suivantes : l'exigence de l'économie collaborative et numérique, les talents, les négociations, le pouvoir et l'expert-comptable comme sujet-formateur.



Source : élaboré par nos soins.

2-2-2-Méthode de collecte et de traitement des données.

La détermination d'un échantillon est dépendante de la population de base qui représente un ensemble fini d'unités statistiques parfaitement déterminées par leurs caractéristiques. Notre étude s'est focalisée sur les experts comptables stagiaires qui sont en cours de formation toutes les promotions confondues à l'exception des mémorialistes et des lauréats.

La population relative à cet échantillon est de l'ordre de 165⁷ experts-comptables stagiaires. La taille de cet échantillon est de 33 ECS, nous avons reçu 40 questionnaires dont 7 questionnaires contenant des données incomplètes ce qui nous fait un nombre de questionnaires valides de 33. Le taux de réponse est donc de l'ordre de 82 %.

Nous avons choisi de collecter les données par le moyen du questionnaire, sachant que le fait de choisir cette option renvoie automatiquement à s'interroger sur la méthode de mesure des concepts de notre recherche.

⁷ Information obtenue auprès d'un Expert-comptable mémorialiste (ami) de l'ISCAE Casablanca.

A ce niveau, et pour arriver à une méthode de mesure plus efficace et capable de capter le maximum d'informations possible, nous avons opté pour l'échelle de mesure métrique qui présentent l'avantage d'être déjà validées et publiées, c'est ce que recommandent Baumard et al (2014, p. 231).

L'échelle de mesure métrique possède les propriétés des échelles nominale et ordinale tout en permettant également de comparer les distances entre les objets avec des modalités séparées par des espaces équidistants (Carricano et al, 2008, p. 15).

L'échelle de Likert est une référence pour ce genre d'échelles de mesure d'attitude et également la plus répandue (Jolibert & Jourdan, 2011, p. 89), Elle permet déjà aux répondants d'exprimer leur opinion à travers un « degré d'accord » avec une proposition.

Pour notre travail, nous avons opté pour l'échelle de Likert à 4 échelons pour représenter, collecter et restituer le maximum d'information de notre étude.

1. Pas du tout d'accord	2. Plutôt pas d'accord	3. Plutôt d'accord	4. Tout à fait d'accord
--------------------------------	-------------------------------	---------------------------	--------------------------------

Le questionnaire a été pensé de façon à répondre aux questions de notre enquête. Il a été organisé en quatre grandes parties qui sont :

- La conscience affichée par les experts comptables stagiaires à propos de la vague du digital.
- Identification des variables du monopole de fait à l'ère de digital.
- Identification des facteurs susceptibles d'influencer les variables du monopole de fait
- Fiche signalétique.

En ce sens, le questionnaire est donc divisé en deux grandes thématiques, la première relative à l'identification des pratiques et pensées susceptibles de déterminer les variables composants le monopole de fait et la deuxième thématique explicite les composants de ce monopole de fait appropriées par le futur expert-comptable suite à la transformation digitale.

Dans ce point, nous allons présenter le construit ainsi que la génération des différents items de notre questionnaire.

Les trois parties du questionnaire relatives à notre modèle conceptuel comportent 30 items répartis entre les différentes variables et dimensions (voir le modèle). Nous avons fait le choix de sélectionner plusieurs items par dimension pour capter et restituer le maximum d'informations possible.

D'ailleurs Jolibert renforcent cette décision en annonçant que : « *Si de nombreuses mesures ne comprennent qu'un seul item, la plupart du temps le chercheur a besoin d'utiliser plusieurs items* » (Jolibert & Jourdan, 2011, p. 179).

Comme mentionné auparavant, seuls 30 items de notre questionnaire concernent et représentent les différentes variables de notre modèle conceptuel et sont issus de la revue de littérature.

Pour ce qui est des dimensions de notre étude, elles sont issues, en majorité des cas, de la littérature en les validant à travers notre étude documentaire tout en personnalisant et adaptant le construit de notre questionnaire au contexte marocain en général et au champ de l'étude en particulier.

Cette initiative a été prise dans l'optique de simplifier et de structurer les outputs de notre travail et de constituer ainsi une référence à exploiter, pour les académiques et les managers, pour identifier les facteurs déterminants du monopole de fait à l'ère du digital.

Le traitement des données et par la suite leur analyse est une étape cruciale dans tout projet de recherche. C'est pourquoi, elle doit avoir toute l'attention du chercheur dont les choix seront tributaires et garants de la réussite ou de l'échec de la recherche.

L'analyse des données peut se définir comme l'ensemble des méthodes permettant une étude approfondie d'informations quantitatives. » (Stafford & Bodson, 2006, p. 3). Ils distinguent entre trois types d'analyses de données à savoir :

- ✓ L'analyse uni variée
- ✓ L'analyse bi variée ;
- ✓ L'analyse multivariée, qui porte sur l'étude de plusieurs variables en même temps.

Notre étude se situe dans le troisième et dernier type à savoir l'analyse multivariée du fait qu'elle regroupe l'analyse et l'interprétation simultanément d'un ensemble de variables et qu'elle permet le traitement simultané de plusieurs variables.

Pour ce faire, nous avons opté pour des méthodes d'analyse descriptives puis une analyse de causalité.

L'analyse descriptive des variables est utilisée pour décrire les caractéristiques propres à chaque variable de notre étude. Ensuite, nous allons enchaîner avec une analyse exploratoire pour tester la validité de notre modèle par la méthode des équations structurelles.

Jolibert et Jourdan (2011) assurent que la méthode d'analyse de données dépend de quatre critères à savoir l'objectif de la recherche, le sujet de la recherche, la population à étudier et les contraintes de budget et de délais.

En tenant compte de ces critères, et vu la spécificité de notre recherche, nous avons utilisé divers modes de traitement et d'analyse notamment le Sphinx assisté par la plateforme de Google-Forms pour l'élaboration de notre questionnaire, le logiciel SPSS pour l'analyse descriptive et enfin le SmartPLS dans la phase de vérification de notre modèle structurel, et par là la vérification préliminaire de nos hypothèses de recherche.

3-Les principaux résultats.

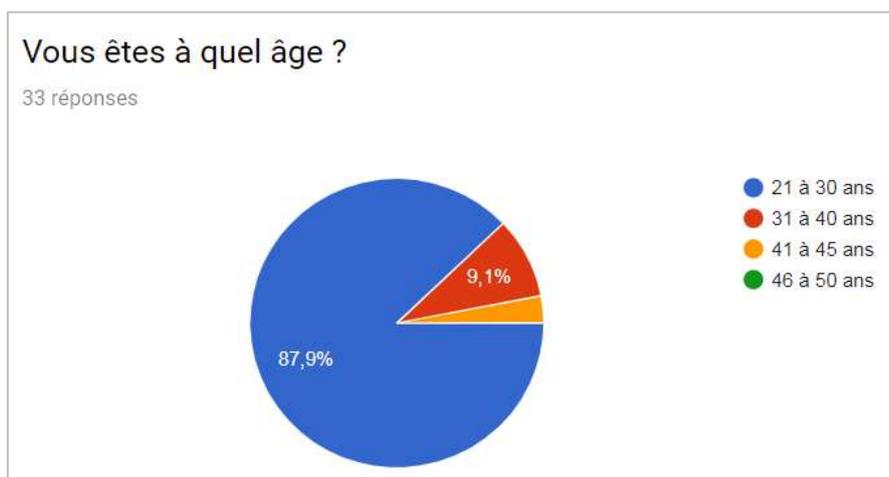
Cette troisième partie fait l'objet de la description (3-1) et de l'explication des résultats de notre recherche (3-2).

3-1-La description et l'explication des résultats.

3-1-1-La description.

La population des répondants est une population jeune du moment que presque 91% ont un âge entre 21 et 31 ans et seulement 9 % ayant 55 ans et plus.

Figure n°2 : La répartition des répondants par âge.



Source : élaboré par nos soins

Tableau n°3 : pourcentage cumulé des répondants par âge.

AGE					
		Effectifs	Pourcentage	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
Valide	21 à 30 ans	30	90,9	90,9	90,9
	31 à 40 ans	2	6,1	6,1	97,0
	41 à 45 ans	1	3,0	3,0	100,0
	Total	33	100,0	100,0	

Source : outputs du SPSS.

D'après le tableau en annexe 1, on constate que la majorité des réponses (63,33% des 30 réponses), aux items, sont proches de plutôt d'accord, 30% des réponses optent pour le plutôt pas d'accord, alors 6,67% sont pour le pas du tout d'accord. Cette tendance nous montre que les experts comptables stagiaires sont prêts à s'engager, après l'obtention de leur diplôme, dans l'économie collaborative et numérique (puisque la réponse, pour 7 items, correspond à plutôt d'accord : pensée informatique 3,6 en moyenne ; cybersécurité 3,30 ; conseil et formation continue 3,12 ; interprofessionnalisation 3,06 ; réorganisation du cabinet 3,03 ; et enfin, la pensée collaborative 3,00). Et qu'ils pourront réussir une telle mise en œuvre de cet engagement, vu que 12 des 19 items ont choisi pour plutôt d'accord, soit 63,16% des réponses. En conclusion, on peut dire que ces professionnels comptables sont conscients des déterminants du monopole de fait alternatif du monopole de droit qui commence à être sanctionné depuis une dizaine d'année, sanction qui se cumule avec les menaces des NTIC et du modèle des plateformes numériques collaboratives.

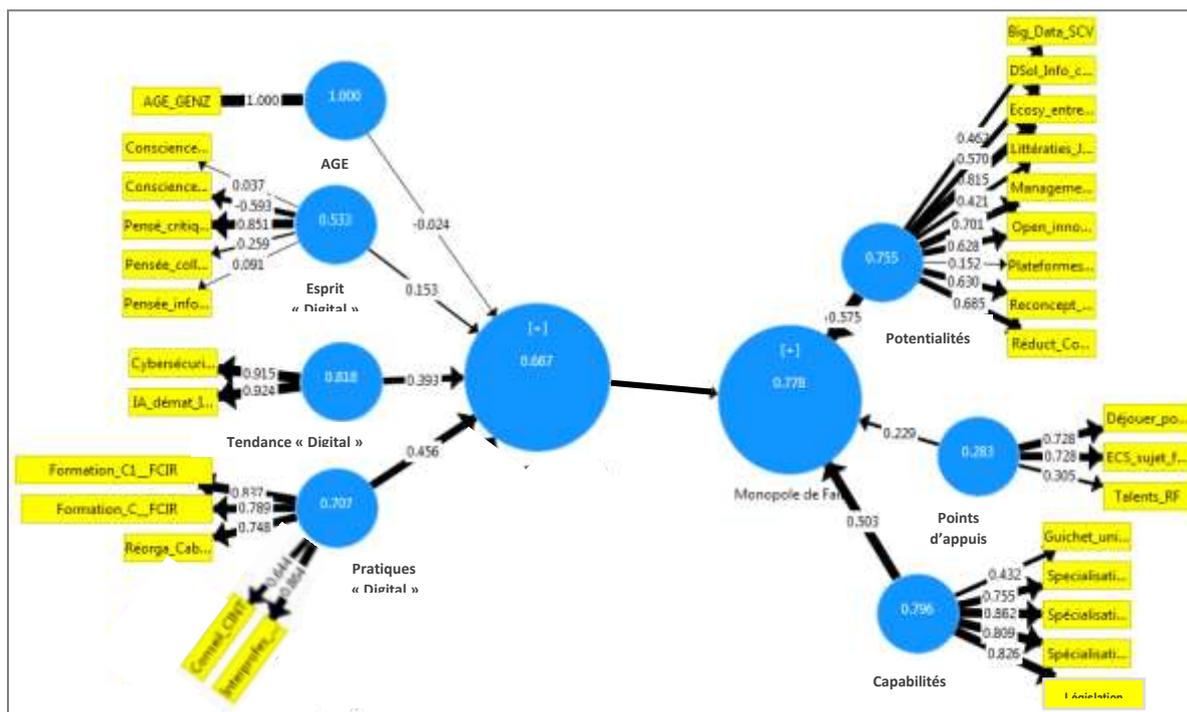
Les deux réponses pour l'item conscience de l'économie collaborative et numérique sont proche au choix pas du tout d'accord avec 1,79 en moyenne. Ce résultat confirme notre compréhension de la réalité de l'économie collaborative et numérique, à savoir sa face cachée (instabilité conceptuelle : paradigme encore flou) et sa face visible (plus ou moins les relations numériques touchables).

1-2-Validité, fiabilité des construits réflexifs et explication des résultats.

A ce niveau, nous avons procédé à l'analyse de la validité interne, convergente et discriminante des construits réflexifs.

Comme nous pouvons le constater (par souci de synthèse, l'ensemble des indicateurs relatifs à la validité des construits réflexifs vont être présenté dans le schéma suivant), l'ensemble des indicateurs nous fournissent des résultats qui répondent aux exigences fixées par les spécialistes car pour le Cronbach, tous les résultats dépassent le seuil de 0.7 et sont donc entre « Bon » à « Très bon » sauf quelques construits.

Figure n°3 : l'alpha de cronbach.



Source : tiré du logiciel SMART PLS

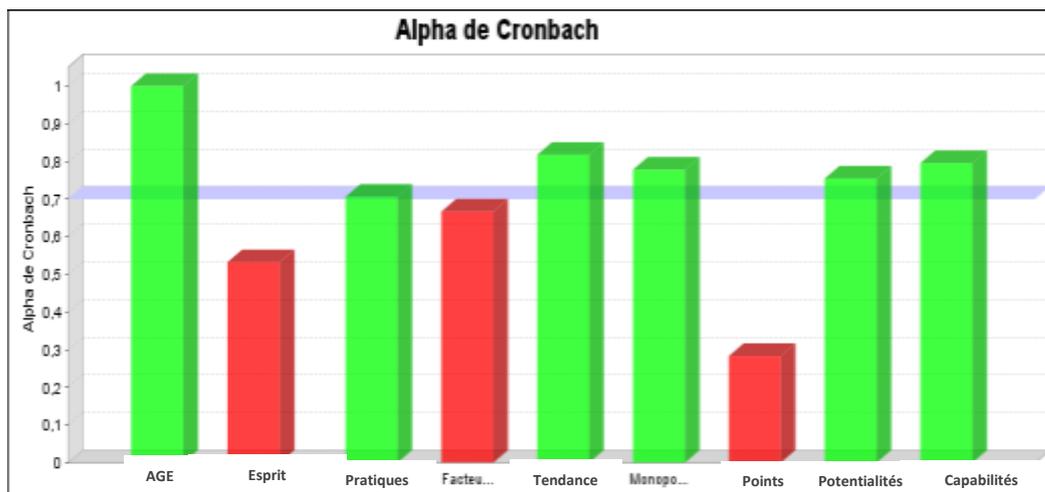
D'après cette figure, on constate que le construit âge ne peut pas prédire le monopole de fait (-0,024), même si son poids corrélatif est fort ; ainsi que les autres construits (Esprit Digital) (0,153), conscience du sens de l'économie collaborative (0,037), l'économie numérique (-0,593), et que le degré de corrélation de ses variables avec ce construit Esprit « Digital » est faible aussi sauf celui de la pensée critique (0,851) : (pensée collaborative 0,259 ; pensée informatique 0,09 ; pour une contribution prédictive totale de ces cinq variables qui n'atteint pas 0,7 (soit 0,153).

Il est important de noter que la conscience existe (les cinq variables l'expliquent à hauteur de 0,533) mais ce qui est faible c'est la prédiction du monopole de fait, si en tenant compte de la prédiction consolidée de ces cinq variables. La même interprétation est constatée, aussi, pour le construit Tendence « digital », qui ne contribue à la détermination du monopole de fait qu'à hauteur de 0,393, mais pour les deux variables cybersécurité et dématérialisation comptable, chacune a une explication forte de « *la tendance digitale* », soit respectivement 0,915 et 0,924. La même explication pour le construit « *pratiques digitale* », avec un poids prédictif de 0,456 si les variables se tiennent compte à la fois pour expliquer le construit « pratique digitale » ; mais leur explication indépendante l'une à l'autre sont acceptables et sont respectivement de 0,837 et 0,789 et 0,748.

D'un autre côté, les variables « *potentialités* » et « *capabilités* » peuvent mieux mesurer la réalisation du monopole de fait, avec respectivement 0,755 et 0,796 s'elles sont prises conjointement. La mesure des variables « points *d'appuis* » reste quant à elle faible (0,283).

Mais si on prend, alors, le figure de Cronbach (Alpha de Cronbach), on constate qu'il nous resigne sur la nécessité d'éliminer quatre construits, à savoir Esprit « digital », Age et RF.

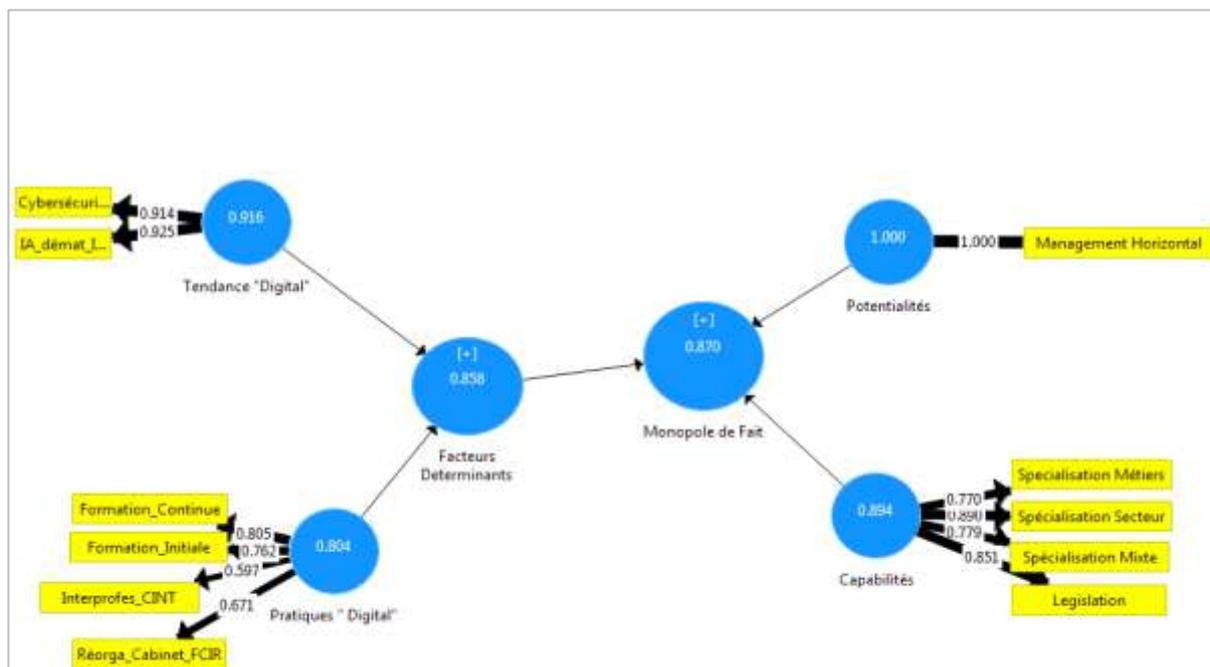
Figure n°4 : Alpha de Cronbach



Source : Smart PLS

La manipulation est faite, et une fiabilité composite se dégage avec résultat final (figure n°5).

Figure n°5 : Résultat final après suppression des construits et items non validés.



Source : Smart PLS

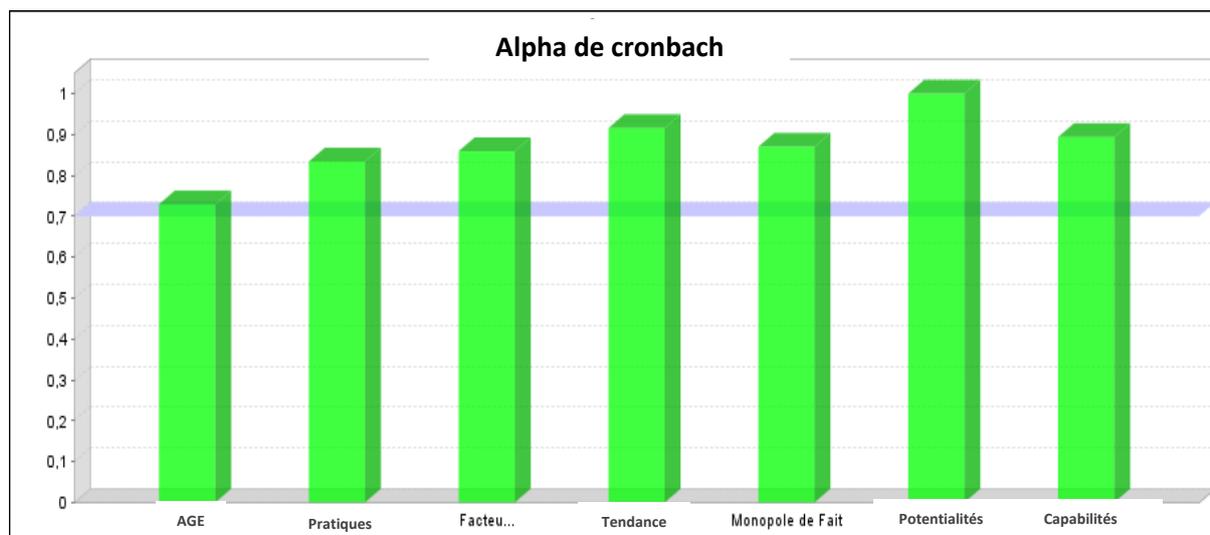


Figure n°6 : Alpha de Cronbach.

Les principaux résultats finaux sont la prédiction forte du monopole de fait. Prédiction qui s'explique par deux construits, le premier est relatif la tendance digitale (avec un degré de prédiction de 0,916) et le deuxième est lié à l'adaptation à cette tendance avec une pratique digitale (degré de prédiction de 0,804). Ces degrés fortement validés s'expliquent par une forte homogénéisation de leurs variables, qui sont, à leur tour, fortement corrélées avec leurs construits. La tendance digitale s'explique par une forte corrélation entre l'intelligence artificielle (corrélation de 0,925) et la dématérialisation de la comptabilité (corrélation de 0,914).

Ce qui signifie que les hypothèses (H 3 ; H 4 et H 5) de notre recherche sont validées pour prédire le monopole de fait, alors que les deux autres hypothèses (H 1 et H 2) sont rejetées. On peut interpréter ce rejet par le fait que l'âge, même si on a supposé que le jeune âge est important pour l'engagement dans l'économie collaborative et numérique, il n'aura aucun sens pour cette prédiction, puisque tous les experts comptables doivent s'engager, quel que soit leur âge, si non le « *tsunami digital* » va les supprimer de l'exercice du métier, sachant que l'uberisation est une fonction croissante du développement digital et que le monde économique collaboratif a et aurait des exigences non supportables par les non engagés.

Le management horizontal et de sens constitue le principal construit qui mesure une telle réussite d'un tel monopole de fait. Deux construits, seulement, ont pu mesurer mieux les conditions de la réussite future de la mise en œuvre du monopole de fait, à savoir la variable « *potentialité* » et « *la capacité* », avec respectivement une corrélation forte qui atteint 1

pour le premier et de 0,841 pour la deuxième. Ces deux construits sont fortement et positivement corrélés avec leurs variables, soit une corrélation de 1 pour le management horizontal de sens, spécialisation par secteur (corrélation de 0,890), demande d'amendement de la loi 15-89 (corrélation de 0,851), spécialisation mixte (corrélation de 0,779) et spécialisation métier (corrélation de 0,770).

La demande d'amendement de la loi 15-89 est forte dans l'intention des experts comptables stagiaires, dans le sens où cette loi constitue un frein à l'engagement dans l'ECN, ce qui confirme nos conclusions dans la littérature. Ensuite la spécialisation, que ce soit par secteur ou par métier ou même mixte est importante pour une survie du monopole de fait, et ce dans un cadre de l'interprofessionnalisation « holding ». C'est ce qui va satisfaire en mieux les clients en réduisant leurs coûts et en les rendre excellent dans une économie à plateformes collaboratives et numériques. Dans ce sens, les résultats du modèle dégagent une forte corrélation entre ces variables et le construit « capacité », qui dépasse 0,7 (seuil de Cronbach).

Mais ce qui est très important, en matière de mesure de la réussite de l'engagement dans un processus de monopole de fait, c'est la confirmation, selon le modèle, d'une exigence d'un ensemble de compétences collaboratives et digitales pour le futur monopole de l'expert-comptable stagiaire, à savoir les potentielles de son management horizontal/collaboratif porteur du sens à la fois à l'interne qu'à l'externe du cabinet.

L'objectif est la validation du modèle de recherche. Le modèle est validé. On mènera, dans le futur, des recherches pour améliorer la construction et la performance de ce modèle, tout en dépassant, au maximum possible, les limites de la présente recherche.

3-2-Les limites et les perspectives de la recherche.

Les limites de cette recherche sont d'ordre théorique, méthodologique, empirique et managérial. Les perspectives sont énormes.

3-2-1-Les limites de la recherche.

Pour les limites d'ordre théorique, il faut noter qu'aucune recherche quantitative n'a intégré et simultanément toutes ces variables, ce qui constitue un avantage pour notre recherche de le faire, même s'elles existent encore des limites. Les études qu'on a citées dans notre revue de littérature sont d'ordre descriptif et non pas explicatif ou prédictif. La raison pour laquelle les chercheurs ont abordé tardivement cette problématique du monopole de fait

est, à notre avis, relative au positionnement stratégique monopolistique de ce métier, qui est hors les défaillances, à l'égard des autres affaires ou la concurrence est largement forte et ne marginalise aucune entité.

Les recherches sont, uniquement, qualitatives qui sont déjà menées et sont basées sur cette tendance d'affaiblissement du monopole légal par les objectifs de la libéralisation totale de cette profession, conjuguée avec les nouvelles menaces qu'apporte la révolution technologi-collaborative. Notre recherche veut être provocatrice et aussi prédictive, par un essai de modélisation d'une situation de demain du futur expert-comptable, tout en ouvrant la voie vers des nouvelles recherche en ce sens, surtout par l'intégration des autres professions libérales (avocats et notaires). Le deuxième objectif concerne notre développement des définitions des concepts, à travers des recherches de réflexion et qualitatives, afin d'atteindre un niveau très acceptable des concepts par la communauté des chercheurs et de perfectionner notre modèle dans le futur.

Pour les limites d'ordre méthodologique, la modélisation ne veut pas expliquer le comportement des experts comptables stagiaires, qui ne disposent pas encore d'un cabinet, mais de valider leur intention quant aux déterminant actuels et aux conditions de la mise en œuvre et de la réussite de leur monopole de fait dans le futur, il s'agit d'une maîtrise de leur avenir avant qu'ils soient subis par ce dernier.

Pour les limites d'ordre empirique, une forte fiabilité de notre modèle nécessite des entretiens et des enquêtes auprès de tous les experts comptables, autres que les stagiaires. Pour, premièrement, tendre vers la stabilité du concept « monopole de fait » et les autres concepts ou variables qui le prédisent et ce à travers des entretiens, deuxièmement, mener des recherches quantitatives diverses autour du concept « monopole de fait ».

Pour les limites d'ordre managérial, les experts comptables stagiaires sont des managers futurs de leurs cabinets qui ne disposent pas largement d'informations et d'expériences très importantes pour répondre consciemment et professionnellement à notre questionnaire.

2-2-Les perspectives.

Nous sommes très soucieux des impacts de la transition collaborative et numérique de notre économie. Dans cet état d'esprit, on va mener des recherches sur ces impacts pour toutes les organisations, essentiellement, les professions libérales, les banques, les PME/TPE et

même les grandes entreprises tout secteur confondu, quant à leurs écosystèmes et leurs finance-comptabilité digitale.

La question de la Blockchain, de l'intelligence artificielle, de l'écosystème digitalo-collaboratif, le Business Model ouvert, l'open innovation, les talent, ...etc. sont des thématiques pour lesquelles on va approfondir la recherche.

CONCLUSION.

L'objectif de cette recherche est la validation de notre modèle du monopole de fait. Le modèle est validé, avec une forte prédiction par deux construits, qui sont, respectivement, la tendance digitale (avec 0,916) et la pratique digitale (avec 0,804). Ces deux construits sont fortement et positivement corrélés avec leurs variables, qui sont, respectivement, l'Intelligence Artificielle et dématérialisation comptable (corrélation de 0,925) et la cybersécurité (corrélation de 0,914), formation continue (corrélation de 0,805), formation initiale (0,762), réorganisation du cabinet en fonction des exigences de l'économie collaborative et digitale (0,671) et l'interprofessionnalisation (0,597).

La réussite future de la mise en œuvre est validée, aussi, avec une meilleure mesure de deux construits, qui sont les potentialités digitales (mesure parfaite : 1) et la capacité digitale (mesure forte : 0,894). Ces deux construit sont fortement et positivement corrélés avec leurs variables.

A notre sens, la validation ne sera complète que si les autres experts comptables anciens soient interrogés, vu qu'ils pourront, *premièrement*, apporter plus à notre modèle grâce à leurs expériences en termes de sagesse politique, économique, sociale et technique, et *deuxièmement*, que l'âge postulé comme déterminant du monopole de fait est rejeté et que ce dernier constitue l'enjeu majeur de survie pour tous les experts comptables quel que soit leur âge. Donc, une autre étude intégrant ces autres professionnels est nécessaire pour revalidation de ce modèle. Mais aussi élargir notre étude pour chaque variable du modèle, afin de renforcer notre spécialisation de recherche dans le domaine de la comptabilité et de l'exercice du métier, que ce soit pour la fonction libérale (experts comptables ou comptables agréés) ou pour les professionnels comptables exerçant en privé (comptables en entreprises, contrôleurs de gestion en entreprises et en public, et auditeurs en entreprises et en public).

BIBLIOGRAPHIES.

- Alexander.L (2017), « digitalisation : une opportunité formidable pour la profession », Affiches Parisiennes, du 16 au 19 Septembre 2017, n°74, pp.22-25.
- Attour.A (2014), « quel leader et business model ouvert pour les écosystèmes-plateformes de type NFC ? », Revue Management Prospective, n°73, pp.33-53
- Arrou.Ph (2016), « l'expert-comptable et l'économie numérique », édition de l'OEC, 228p.
- Azziman.O (1980), « la profession libérale au Maroc », éditions de l'université Mouhamed V de Rabat.
- Bricard.A (2017), « interprofessionnalité : en marche », Journal Spécial des Sociétés, Mercredi 20 Septembre 2017, n°71.
- Canton.J (2015), « futur accéléré...aperçu de l'étude sur le CPA du futur 2015 », études CPA.com.
- Carricano et al, 2008, « Analyse de Données avec SPSS » p. 15
- CPA et AICPA (2017), « la technologie de la chaîne de bloc et son incidence potentielle sur la profession d'auditeur et de certificateur ».
- Desplebin.O et Lux.G (2018), « l'évolution de la comptabilité, du contrôle, d'audit et de leurs métiers au prisme de la Blockchain : réflexion prospective », Revue Management & Avenir n°103, pp.137-157.
- Dimiou.M (2006), « groupes non concurrents et organisations industrielle », Revue de l'économie industrielle 113 (1), pp.31-44.
- El Omari et Saboly.M (2005), « émergence d'une profession comptable libérale : le cas du Maroc », Revue Comptabilité Contrôle et Audit, numéro thématique-Juillet 2005, pp.129-148.
- Fadili.MH (2017), « Histoire et perspectives numériques de la comptabilité », Revue du Contrôle de la Comptabilité et d'Audit, n°3 du Décembre 2017, ISSN : 2550-469X, pp.191-216.
- Fadili.MH (2018), « vers une future école consciente co-créatrice des compétences du 21e siècle », communication au 1er Colloque international les jeunes et les politiques managériales, à l'ENCG-Agadir du 25-26 Avril 2018.
- Gentina et Delecluse (2018), « génération Z des Z consommateurs aux Z collaborateurs », édition Dunod, 186p.

- **Haloui et al (2019)**, « La digitalisation de la relation client, un nouveau dispositif pour le management des risques. Cas de deux banques marocaines », Revue du Contrôle de la Comptabilité et d'Audit, n°6 du Septembre 2018, ISSN : 2550-469X, pp.75-97.
- **Hamel.G et Prahlal.C.K (1995)**, « la conquête du futur : stratégies audacieuses pour prendre en main le devenir de votre secteur et créer les marchés de demain »,
- **Jolibert & Jourdan, 2011**, « méthodes de recherche et d'études en marketing » p. 89.
- **Lebeau.J (2015)**, « révéler les talents enfuis : une approche humaniste et bienveillante des relations managers-managé », AFNOR édition. 241p.
- **Mantel.P (2018)**, « territoires professionnels : de la recomposition d'un monopole par l'ordre des experts comptables français », communication au 39^{ème} Congrès de l'AFC-Nantes.
- **Massé.D, Carbone.V et Acquier.A (2016)**, « l'économie collaborative : fondements théoriques et agenda de recherche ». PICO Working paper, Paris, France, 16p.
- **Mosco.V (2016)**, « après l'internet : le cloud, les big data et l'internet des objets », Les Enjeux de l'information et de la communication 2016/2 (n°18), pp.253-264.
- **Moysan-Louazel.L (2011)**, « les professions libérales réglementées, le marché et la concurrence : le cas des experts comptables », Revue Comptabilité Contrôle et Audit, Tome 17-Septembre 2011, pp.89-112.
- **Pendaries.M et Pendaries.S (2012)**, « le pilotage par la valeur de la performance organisationnelle : exemple d'application à un cabinet d'expertise comptable », <https://econpapers.repec.org/paper/haljournal/hal-00690941.htm>, consulté, le 20/2/2019.
- **Rifkin.J (2014)**, « la nouvelle société du coût marginal zéro: L'internet des objet, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme », Éditions Les liens qui libèrent.
- **Shmitt.Ch et Husson.J (2014)**, « du réparateur au facilitateur : changement de regard sur l'accompagnement », Entreprendre & Innover, 2014/2 n°21, pp.10-18.
- **Stafford & Bodson, 2006**, « L'analyse multivariée avec SPSS », p. 3

Annexe 1.

Statistiques descriptives

	N	Minimum	Maximum	Moyenne	Ecart type
Conscience_ECN1	33	1	4	1,79	,960
Conscience_ECN2	33	1	4	2,30	1,212
Plateformes_Numé	33	1	4	2,73	1,008
Pensée_informa	33	2	4	3,61	,609
IA_démat	33	1	4	3,27	,839
Open_innovation	33	2	4	3,36	,742
Pensée_collab	33	1	4	3,00	1,031
Réduct_Coûts	33	1	4	3,21	,820
Ecosy_entrep	33	1	4	3,30	1,045
Réorga_Cabinet	33	1	4	3,03	,918
Reconcept_CV	33	1	4	3,12	,992
Conseil	33	1	4	3,12	1,023
ECS_sujet_formation	33	1	4	3,09	,980
SpecialisationO	33	1	4	3,06	1,088
Littératies_JES	33	2	4	3,27	,674
Spécialisation2	33	1	4	2,73	1,126
Déjouer_pouvoir	33	1	4	2,85	1,004
Spécialisation3	33	1	4	2,88	1,166
Guichet_unique	33	1	4	2,97	,918
Spécialisation1	33	1	4	2,97	1,075
Pensée_critique	33	1	4	2,73	,977
Big_Data	33	1	4	3,27	,944
Cybersécurité	33	1	4	3,30	,984
Formation_C	33	1	4	3,12	1,193
Talents	33	1	4	3,52	,834
AGE_GENZ	33	1	3	1,12	,415
Formation_C1	33	1	4	3,15	,972
Management_HSens	33	1	4	2,85	1,121
Interprofes	33	1	4	3,06	1,029
DSol_Info_clients	33	1	4	3,24	,751